

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère du travail

**Arrêté du  
21 MARS 2019**

**modifiant l'arrêté du 19 décembre 2018 portant nomination des membres du jury pour les concours externe et interne de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2019**

La ministre du travail,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2000 modifié relatif à l'organisation et au programme des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 8,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2018 portant nomination des membres du jury pour les concours externe et interne de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2019,

**Arrête :**

**Article 1er**

L'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2018 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

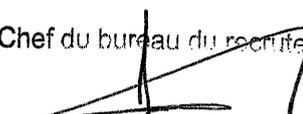
« Article 2 - Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé. »

**Article 2**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **21 MARS 2019**

Le Chef du bureau du recrutement



**Arnaud SCOLAN**